



SACS JAUNES

04 et 18 juillet
01, 15 et 29 août
(sacs à retirer en
mairie ou au
bureau de poste)

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la
commune :
www.saintlegerprestroyes.fr

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi

de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

Dimanche 13 juillet à 19h15 : commémoration au Monument aux Morts : après la cérémonie le Comité des Fêtes organise les habituelles festivités selon un programme qui a déjà été distribué dans votre boîte aux lettres : n'oubliez pas de vous inscrire si vous voulez participer au repas. ATTENTION PETARDS INTERDITS

FERMETURES DES SERVICES MUNICIPAUX

AGENCE POSTALE : fermée du 26 juillet au 18 août inclus.

MAIRIE : du 11 au 15 août inclus

BIBLIOTHEQUE : fermée du 13 juillet au 17 août inclus

LA MAISON DES 1000 JOURS

La Maison des 1000 jours de Troyes Champagne Métropole est un espace gratuit et accessible à tous, destiné à encourager les rencontres et les échanges entre futurs parents, parents et enfants, dans un environnement chaleureux et bienveillant

3 AXES ESSENTIELS

- Soins et santé
- Epanouissement parental
- Eveil sensoriel et culturel

Pourquoi les 1000 premiers jours ?

Les 1000 premiers jours couvrent la période allant de la grossesse aux 2 ans de l'enfant. Selon des recherches scientifiques reconnues mondialement, ces 1000 jours sont déterminants pour la santé et le bien-être de l'enfant à long terme.

Contact et lieux de rendez-vous :

Tél : 06 66 59 47 25

Mail : maison1000jours@troyes-cm.fr

BOUILLY : 42 bis rue de l'Hotel de Ville

Lundi 9h-12h/14h-17h

BALAYEUSE DES CANIVEAUX

Le passage de la balayeuse est prévu le jeudi 10 juillet dans toute la commune : laisser les caniveaux accessibles : pas de véhicules stationnés. Merci

ERRATUM TRAVAUX

Route barrée

Du 24/07/2021 au 01/08/2025

La circulation sera interdite à tous véhicules sur la route départementale 85D entre Buchères et Saint-Léger-Près-Troyes. Des déviations temporaires seront mises en place.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les riverains d'une voie publique doivent assurer l'entretien du trottoir qui longe leur propriété (tonte, désherbage). N'oubliez pas de couper les arbustes qui débordent.

HAUTEURS à RESPECTER

Selon le code civil, une haie **ne peut dépasser les 2 mètres de haut** si elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de votre terrain. La **distance minimale** de plantation est de 50 cm à partir de la limite de la propriété. Les branches ne doivent pas dépasser sur les trottoirs et la voie publique.

NUISANCES SONORES RESPECT DU VOISINAGE

L'été arrive... on vit plus dehors ! Mais ceci n'empêche pas cela... On doit respecter son voisinage. La réglementation préfectorale que nous avons publiée plusieurs fois sur la feuille verte doit être appliquée. Les propriétaires d'engins mécanisés, tondeuses etc doivent respecter ces horaires de nouveau joints.

HORAIRES AUTORISES

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12 h et de 13h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

La réglementation sur le bruit permet d'encadrer les atteintes à la tranquillité publique et les troubles de voisinage pour permettre le repos des habitants.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule